



Municipalité de Saint-Armand

Avis public

Aux citoyens de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière que :

QU'à la séance ordinaire, qui se tiendra le neuf (9) septembre 2019, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Armand, se prononceront sur la demande de dérogation mineure # 190063.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Nature et effet :

La demande vise l'implantation d'un pavillon, dans le cadre du Projet MADA, sur le lot 5 451 883 non conforme en rapport avec les marges de recul avant sur le chemin Luke et rue de l'école.

L'objet de la demande déroge à la grille P-4 du règlement de zonage numéro 96-10.

Identification du site concerné :

Lot numéro 5 451 883
Au 414, chemin Luke

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de cette demande de dérogation au bureau de la Municipalité situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand aux heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Armand, le 20 août 2019.


Martine Loiselle,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Martine Loiselle, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Armand, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9 h et 17 h, le 20 août 2019.


Martine Loiselle
Directrice générale et secrétaire-trésorière